

# SEDIMA



FÉVRIER / MARS 2024 - N°345

www.sedima.fr



édito

**Bertrand COLINET**

Membre du Bureau Exécutif du SEDIMA

## Un retour aux sources

Au fil du temps, la modernisation, la législation, nos obligations, la numérisation nous ont écarté des fondamentaux...

Le Covid a accéléré les choses. Autour de nous, tout le monde est perdu, la pression sociale monte dans nos entreprises. Beaucoup perdent leurs repères.

Le réchauffement climatique et ses bouleversements extrêmes nous interrogent.

L'information en continue nous soupoudre continuellement d'évènements banales médiatiques.

Pour retrouver nos valeurs, nous pouvons avec la démarche RSE saisir une opportunité de revenir à une stratégie élémentaire, claire et faire reprendre confiance à nos salariés, partenaires et clients.

En effet la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) remet au goût du jour des éléments essentiels que notre monde a oublié.

**L'engagement social :** Un retour à l'humanisme dans l'entreprise, la considération, l'épanouissement, des relations moins conflictuelles.

**La responsabilité environnementale :** la mise en avant de nos efforts, l'engagement et la concrétisation de nouvelles solutions écologiques.

**Une gouvernance responsable :** La réaffirmation de la hiérarchie au sein de nos équipes avec la prise en considération du pouvoir décisionnel et de la délégation à chacun.

**Un impact économique positif :** La mise en avant de nos efforts et de nos engagements pour le futur vont nous faire bénéficier de bonus auprès de nos partenaires financiers...

**De l'innovation durable :** Nous redonner un axe stratégique pour la pérennisation de nos entreprises.

**Une communication transparente :** Donner un cadre intègre à nos échanges avec notre entourage.

Le SEDIMA nous accompagne dans cette démarche avec le label LUCIE pour mettre en place nos approches élémentaires, vertueuses, entrepreneuriales.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour profiter de cette qualification.

## Responsabilité Sociétale des Entreprises

### Avec le label RSE SEDIMA LUCIE, donnez un axe stratégique à votre entreprise !



## Sommaire

### Salon

> Robotique agricole, le World FIRA page 2

### Economie

> Les immats de tracteurs 2023 page 3

### Dossier RSE

> Interview du président de la commission Prospective du SEDIMA

> Témoignages de distributeurs

> Entretien avec l'Agence LUCIE

pages 4 & 5

### Emploi-Formation

> Stage d'observation obligatoire en 2<sup>nd</sup>e page 6

**SEDIMA'S**  
**( DAYS )**  
19-20 mars 2024  
PARIS  
**ENTREZ DANS LE MONDE DE DEMAIN !**

**SEDIMA**

**NOUVEAU**

**iMob Contact Expertise**

L'application mobile connectée à votre ERP qui booste l'activité du commercial

IRIUM SOFTWARE

Demandez une démo !

Mob Contact Expertise

## Robotique agricole, retour sur le World FIRA...



**Gwendoline LEGRAND**

co-directrice de GOFAR

« World FIRA est à l'initiative d'une association loi 1901 qui se dénomme GOFAR et du constructeur de robots agricoles Naïo Technologies. GOFAR vise à promouvoir la filière robotique agricole à l'international. Elle organise aussi le salon annuel FIRA USA en Californie et collabore avec Agribex en Belgique. Elle compte 4 salariés et gère le média en ligne Agricultural-robotics.com » indique Gwendoline LEGRAND, co-directrice de GOFAR en charge de la communication.

Elle rajoute « Nous visons le développement d'autres World FIRA, notamment en Australie. Le format annuel en France, première semaine de février, au sein de l'Agrobiopole, nous semble être l'idéal et nous espérons passer la barre symbolique des 3 000 visiteurs en 2025. La robotique agricole, l'intelligence artificielle sont des sujets d'avenir pour proposer aux agriculteurs de nouvelles méthodes agroécologiques. »

Et de s'adresser en conclusion à la Distribution : « Plusieurs start-ups de la filière robotique agricole recherchent des distributeurs. Ce sont de vrais partenariats qui se concrétisent aujourd'hui entre compréhension des attentes des agriculteurs, développement des produits et accompagnement conseils-formation.

Dans cette optique, nous avons accueilli une délégation du SEDIMA au World FIRA et organisé une réunion avec des acteurs clés du marché. Le but était de permettre à la commission Prospective de mieux comprendre les potentiels et enjeux de ce secteur.

Le World FIRA donne rendez-vous aux distributeurs l'an prochain, du 4 au 6 février 2025.»

Diplômée d'un Master 2 Communication et développement international, Gwendoline LEGRAND a toujours privilégié dans son parcours professionnel le secteur de l'innovation et du développement durable. Ex chargée de communication chez Naïo Technologies, elle est depuis 2019 co-directrice au sein de GOFAR.

La 8<sup>e</sup> édition du World FIRA, qui s'est tenue près de Toulouse (31), à Auzeville-Tolosane du 6 au 8 février derniers, a rassemblé 2 500 visiteurs venus de 50 pays.

Événement de référence internationale du secteur de la robotique agricole, le salon expose des robots tracteurs, des machines autonomes, des technologies permettant l'automatisation des outils. Il se veut en dynamique réelle et ce sont plus de 35 robots qui ont été présentés sur 2 hectares de parcelles cultivées en démos :

- > grandes cultures (semis, désherbage mécanique, guidage, analyse des grains),
- > maraîchage et cultures légumières (travail du sol, désherbage mécanique et laser),
- > viticulture (travail sur rang et inter-rang, pulvérisation, taille),
- > arboriculture (récolte et entretien des vergers).

Agriculteurs (23 % du visitorat), concessionnaires, agro-industriels, scientifiques, investisseurs ont pu apprécier les dernières avancées technologiques en la matière et participer aussi à des colloques, ateliers et conférences.



## Qui doit régler le transporteur ?



**Vous recevez une facture d'un transporteur pour une livraison alors même que vous n'aviez pas qualité d'expéditeur et que le coût du transport n'était pas à votre charge. Une telle demande est-elle fondée ? Quels sont les risques en cas de refus ?**

Le secteur du transport s'appuie depuis 1998 sur un texte particulier accordant une action directe du transporteur contre l'expéditeur et le destinataire dans le but de mieux protéger les transporteurs contre les impayés de leurs clients.

Ainsi l'article 132-8 du Code de commerce rend expéditeur et destinataire garant du donneur d'ordre dans une opération de transport.

Les principes de mises en œuvre de cette action directe sont les suivantes :

- > C'est la défaillance du débiteur principal qui permet d'engager l'action directe du transporteur contre les autres personnes parties au contrat de transport.
- > L'action directe peut être mise en œuvre à l'encontre de la personne qui n'a pas conclu elle-même le contrat de transport, soit l'expéditeur, soit le destinataire.
- > L'action directe peut s'appliquer à l'occasion du contrat de transport conclu directement et dans les rapports de sous-traitance.
- > L'action directe contre l'expéditeur ou le destinataire peut être mise en œuvre même si le commissionnaire a déjà été payé par son client.

Légalement, il n'est pas donc pas possible de contester l'obligation de payer. Mais avant de payer, réclamer au transporteur une copie du bon de livraison semble une précaution. De même, en cas de dépôt de bilan de l'expéditeur, un justificatif de déclaration de créance à la procédure doit pouvoir être fourni.

Deux points sont à souligner :

- > Le délai pour recouvrer une créance dans le secteur du transport de marchandises est d'un an à compter de la date de livraison.
- > Ce texte ne s'applique que pour les opérations de transport effectuées sur le territoire français. Un transporteur victime d'impayé dans le cadre d'une opération internationale ne pourra donc pas bénéficier de la protection de cette loi.

*Le service Juridique et Fiscal du SEDIMA reste à la disposition de ses adhérents.*

## l'agenda de janv/février

**Bureau Exécutif (2 réunions)**

**Commission Cote SIMO tracteurs**

**commission Sociale**

**Commission Prospective au World FIRA (Toulouse)**

**Conseil d'Administration**



**JPH CONSULTING & PARTNERS**

Sélection de postes à pourvoir dans le machinisme agricole ou la motoculture France & International

### POUR LES CONSTRUCTEURS

Support tech & ccial machines - Gd Est, Bourgogne Fr-Cté  
Directeurs SAV - Ouest, Nouvelle Aquitaine, Export  
Inspecteurs techniques - plusieurs postes  
Technicien SAV itinérant - 1/2 nord France  
Technicien supports produits - Ouest  
Formateur(trice) technique tracteurs  
Directeur de filiale - France  
Directeur commercial France agri de précision  
Chef des ventes tracteurs, Chef des ventes machines  
Commercial export sédentaire, travail du sol, semoirs  
Développeur commercial agri de précision  
Inspecteurs commerciaux - plusieurs postes  
Chefs produit tracteurs, machines pièces

### POUR LES CONCESSIONNAIRES

Directeur technique SAV - Sud Ouest  
Resp technique & développeur agence - Ile de France  
Chefs d'atelier - plusieurs postes  
Technicien SAV itinérant - 1/2 nord France  
Tech SAV ou agri de précision/GPS - plusieurs postes  
Directeurs de concession - Centre Est, Occitanie, PACA  
Directeurs cciaux - Est, Centre Val de Loire, Nvle Aquitaine  
Responsables cciaux matériel viticole - Centre, Est  
Chef des ventes - Hauts de France, Sud Ouest  
Commercial matériels forestiers - Sud Ouest, Sud Est  
Commerciaux mat & agri précision - plusieurs postes  
Responsable pièces - Sud Ouest  
Responsable de magasin & Magasinier - plusieurs postes

Plus d'offres sur <https://www.linkedin.com/in/jeanpaulpapillon>  
Envoyer CV à [jeanpaulpapillon@gmail.com](mailto:jeanpaulpapillon@gmail.com) - 06 83 01 75 40

# Une année en légère croissance pour les immatriculations de tracteurs<sup>(1)</sup> à l'exception du marché vignes et vergers<sup>(2)</sup>



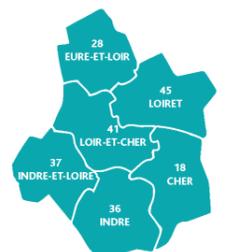
	2021	2022	2023	23/22
Dordogne	216	192	191	- 0,5 %
Gironde	246	188	238	26,6 %
Landes	397	443	464	4,7 %
Lot-et-Garonne	250	295	246	- 16,6 %
Pyrénées-Atlantiques	414	393	420	6,9 %
<b>AQUITAINE</b>	<b>1523</b>	<b>1511</b>	<b>1559</b>	<b>3,2 %</b>



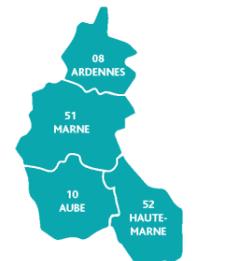
	2021	2022	2023	23/22
Côte-d'Or	297	311	312	0,3 %
Doubs	364	389	407	4,6 %
Haute-Saône	189	181	197	8,8 %
Jura	223	227	199	- 12,3 %
Nièvre	183	209	234	12,0 %
Saône-et-Loire	380	363	449	23,7 %
Territoire de Belfort	17	23	15	- 34,8 %
Yonne	238	247	316	27,9 %
<b>BOURGOGNE F.-COMTE</b>	<b>1891</b>	<b>1950</b>	<b>2129</b>	<b>9,2 %</b>



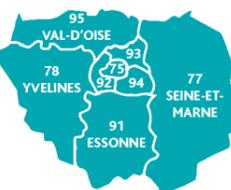
	2021	2022	2023	23/22
Côtes-d'Armor	635	629	624	- 0,8 %
Finistère	614	536	606	13,1 %
Ille-et-Vilaine	607	641	697	8,7 %
Morbihan	519	498	495	- 0,6 %
<b>BRETAGNE</b>	<b>2375</b>	<b>2304</b>	<b>2422</b>	<b>5,1 %</b>



	2021	2022	2023	23/22
Cher	192	216	225	4,2 %
Eure-et-Loir	321	358	415	15,9 %
Indre	257	282	339	20,2 %
Indre-et-Loire	186	225	207	- 8,0 %
Loir-et-Cher	173	181	167	- 7,7 %
Loiret	310	331	341	3,0 %
<b>CENTRE</b>	<b>1439</b>	<b>1593</b>	<b>1694</b>	<b>6,3 %</b>



	2021	2022	2023	23/22
Ardennes	187	256	238	- 7,0 %
Aube	308	364	426	17,0 %
Haute-Marne	185	219	213	- 2,7 %
Marne	393	459	498	8,5 %
<b>CHAMPAGNE-ARDENNE</b>	<b>1073</b>	<b>1298</b>	<b>1375</b>	<b>5,9 %</b>



	2021	2022	2023	23/22
Essonne	48	64	55	- 14,1 %
Hauts-de-Seine	19	24	13	- 45,8 %
Paris	10	14	16	14,3 %
Seine-et-Marne	169	204	239	17,2 %
Seine-Saint-Denis	3	2	1	- 50,0 %
Val-de-Marne	3	7	3	- 57,1 %
Val-d'Oise	30	25	34	36,0 %
Yvelines	113	125	77	- 38,4 %
<b>ILE-DE-FRANCE</b>	<b>395</b>	<b>465</b>	<b>438</b>	<b>- 5,8 %</b>



	2021	2022	2023	23/22
Allier	305	338	368	8,9 %
Cantal	321	265	288	8,7 %
Corrèze	165	187	204	9,1 %
Creuse	240	225	241	7,1 %
Haute-Loire	201	216	224	3,7 %
Haute-Vienne	201	206	199	- 3,4 %
Lozère	112	126	114	- 9,5 %
Puy-de-Dôme	409	420	388	- 7,6 %
<b>LIMOUSIN AUVERGNE</b>	<b>1954</b>	<b>1983</b>	<b>2026</b>	<b>2,2 %</b>

En 2023, 29 968 tracteurs standards et spécialisés ont été immatriculés, soit une progression de 1,7 % en un an. Cette croissance a été portée par les tracteurs standards alors que les tracteurs vignes et vergers et enjambeurs vigneronniers marquent le pas. La moyenne des tracteurs standards et spécialisés immatriculés est de 29 600 sur les 5 dernières années et de 28 584 sur les 10 dernières années.

### Les tracteurs standards

Sur 2023, 26 200 tracteurs standards ont été immatriculés soit une croissance relativement soutenue de + 4,2 % par rapport à 2022. Cette évolution positive est toutefois à relativiser. En effet, plus de la moitié des distributeurs ont déclaré un recul de leurs prises de commandes de tracteurs en valeur en 2023.<sup>(3)</sup> Si la majorité du marché est constituée de tracteurs d'une puissance de 100 à 199 ch (68 % des immatriculations), la part des tracteurs de plus de 200 ch (24 % des immatriculations) progresse avec une augmentation des immatriculations de + 10 % sur un an contre + 2 % pour les tracteurs de 100 à 199 ch. Les régions Bourgogne Franche-Comté, Pays de Loire et Normandie affichent des résultats particulièrement positifs avec une augmentation des immatriculations comprises entre + 9 et + 11 % sur 2023. A contrario, les immatriculations sont à la baisse notamment pour les fédérations Lorraine-Alsace, Rhône-Alpes et Ile de France (de - 5 % à - 6 % sur un an).

### Les tracteurs vignes et vergers

En 2023, les immatriculations de tracteurs vignes et vergers sont en recul pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive. 3 303 tracteurs ont été immatriculés, soit une baisse de - 11 % par rapport à 2022 (- 13 % en 2022 à un an). On se situe à un niveau nettement inférieur à la moyenne sur 5 ans comme sur 10 ans (respectivement 3 814 et 3 726 unités immatriculées). En 2023, près de 70 % des matériels immatriculés l'ont été par ordre d'importance dans les régions Occitanie, Nouvelle Aquitaine et PACA avec un recul des ventes supérieur à la moyenne (respectivement - 17 %, - 15 % et - 23 %). Ces baisses interviennent dans un contexte de recul de la production viticole en volume en 2023 dans les vignobles suivants : - 5 % dans le Sud-Est, - 7 % dans le Bordelais, - 9 % dans le Sud-Ouest et - 10 % dans le Languedoc Roussillon.<sup>(4)</sup>

### Les enjambeurs vigneronniers

La tendance est également à la baisse pour les immatriculations d'enjambeurs vigneronniers (425 matériels immatriculés) : - 26 % en 2023 par rapport à 2022. Le niveau des immatriculations est en deçà des moyennes sur 5 ans et 10 ans (estimées respectivement à 490 et 481 immatriculations). Trois régions concentrent 80 % des immatriculations : Grand Est, Bourgogne Franche-Comté et Nouvelle Aquitaine. En 2023, les immatriculations sont en recul dans l'ensemble de ces régions (respectivement - 20 %, - 37 % et - 15 %). On note cependant des disparités intrarégionales avec une augmentation de + 23 % pour le département de Saône et Loire, de + 34 % pour l'Yonne en Bourgogne Franche-Comté et + 24 % pour l'Aube dans la région Grand Est.

### Les machines à vendanger

Sur le marché viticole, on observe également une baisse de 24 % des immatriculations de machines à vendanger : 377 machines automotrices et tractées ont été immatriculées en 2023 contre 496 en 2022. Premier marché avec 29 % des immatriculations, la Nouvelle Aquitaine affiche un recul de 35 %. La baisse est plus modérée en Occitanie (- 9 %), deuxième région d'immatriculations avec 25 % des immatriculations en 2023.

### Les chargeurs télescopiques

Les immatriculations de chargeurs télescopiques sont orientées à la hausse en 2023 avec une croissance de + 4 % et 5 159 matériels immatriculés. Les immatriculations sont en hausse pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive (+ 2 % en 2021 et + 6 % en 2022).

### Les tracteurs espaces verts

Croissance modérée avec 6 154 tracteurs espaces verts immatriculés en 2023, soit une hausse de 2 % par rapport à 2022. 63 % des matériels immatriculés sont des tracteurs d'une puissance de 20 à 29 ch. Leurs immatriculations sont stables par rapport à 2022. Les segments les plus dynamiques sont les matériels de 40 à 49 ch et ceux de 50 à 69 ch (respectivement + 11 % et + 21 % à un an). Toutefois, ils ne représentent que 10 % du marché en volume en 2023.

<sup>(1)</sup>Tracteurs = tracteurs standards, tracteurs vignes et vergers, enjambeurs vigneronniers, tracteurs à chenille, tracteurs articulés et tracteurs non renseignés  
<sup>(2)</sup>Sauf précisions, toutes les données présentées dans cet article sont issues de la base DIVA d'AXEMA  
<sup>(3)</sup>Enquête de conjoncture SEDIMA (octobre 2023)  
<sup>(4)</sup>Source : Agreste



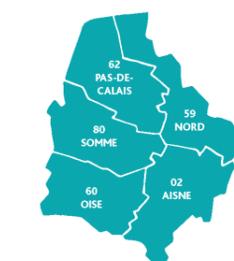
	2021	2022	2023	23/22
Bas-Rhin	243	312	291	- 6,7 %
Haut-Rhin	245	269	253	- 5,9 %
Meurthe-et-Moselle	190	279	209	- 25,1 %
Meuse	219	208	269	29,3 %
Moselle	258	266	205	- 22,9 %
Vosges	217	210	240	14,3 %
<b>LORRAINE ALSACE</b>	<b>1372</b>	<b>1544</b>	<b>1467</b>	<b>- 5,0 %</b>



	2021	2022	2023	23/22
Alpes-de-Haute-Provence	78	78	61	- 21,8 %
Alpes-Maritimes	12	4	9	125,0 %
Aude	96	76	98	28,9 %
Bouches-du-Rhône	142	140	104	- 25,7 %
Corse	67	42	73	73,8 %
Gard	78	58	45	- 22,4 %
Hautes-Alpes	87	57	56	- 1,8 %
Hérault	67	59	69	16,9 %
Pyrénées-Orientales	27	21	24	14,3 %
Var	27	25	24	- 4,0 %
Vaucluse	77	55	43	- 21,8 %
<b>MEDITERRANEE</b>	<b>758</b>	<b>615</b>	<b>606</b>	<b>- 1,5 %</b>



	2021	2022	2023	23/22
Ariège	100	126	107	- 15,1 %
Aveyron	397	384	425	10,7 %
Gers	344	321	425	32,4 %
Haute-Garonne	234	319	266	- 16,6 %
Hautes-Pyrénées	147	147	117	- 20,4 %
Lot	179	168	168	0,0 %
Tarn	229	250	245	- 2,0 %
Tarn-et-Garonne	181	212	204	- 3,8 %
<b>MIDI-PYRENEES</b>	<b>1811</b>	<b>1927</b>	<b>1957</b>	<b>1,6 %</b>



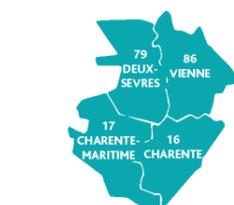
	2021	2022	2023	23/22
Aisne	290	319	337	5,6 %
Nord	562	507	536	5,7 %
Oise	254	317	291	- 8,2 %
Pas-de-Calais	706	697	816	17,1 %
Somme	476	497	496	- 0,2 %
<b>NORD-PICARDIE</b>	<b>2288</b>	<b>2337</b>	<b>2476</b>	<b>5,9 %</b>



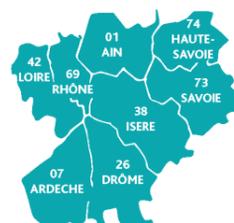
	2021	2022	2023	23/22
Calvados	462	493	481	- 2,4 %
Eure	285	353	391	10,8 %
Manche	665	657	762	16,0 %
Orne	379	411	433	5,4 %
Seine-Maritime	483	468	574	22,6 %
<b>NORMANDIE</b>	<b>2274</b>	<b>2382</b>	<b>2641</b>	<b>10,9 %</b>



	2021	2022	2023	23/22
Loire-Atlantique	514	453	492	8,6 %
Maine-et-Loire	509	477	498	4,4 %
Mayenne	461	472	553	17,2 %
Sarthe	287	279	336	20,4 %
Vendée	508	502	537	7,0 %
<b>PAYS DE LOIRE</b>	<b>2279</b>	<b>2183</b>	<b>2416</b>	<b>10,7 %</b>



	2021	2022	2023	23/22
Charente	284	239	252	5,4 %
Charente-Maritime	306	295	292	- 1,0 %
Deux-Sèvres	331	353	347	- 1,7 %
Vienne	280	306	295	- 3,6 %
<b>POITOU-CHARENTES</b>	<b>1201</b>	<b>1193</b>	<b>1186</b>	<b>- 0,6 %</b>



	2021	2022	2023	23/22
Ain	293	305	308	1,0 %
Ardèche	99	86	75	- 12,8 %
Drôme	245	230	193	- 16,1 %
Haute-Savoie	268	192	187	- 2,6 %
Isère	244	304	282	- 7,2 %
Loire	248	266	278	4,5 %
Rhône	191	195	184	- 5,6 %
Savoie	119	98	82	- 16,3 %
<b>RHONE-ALPES</b>	<b>1707</b>	<b>1676</b>	<b>1589</b>	<b>- 5,2 %</b>

## Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) : nos adhérents disposent d'un outil clé en main !



Conscients que toutes les entreprises doivent anticiper et s'adapter aux nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux, les élus du SEDIMA ont encouragé la commission prospective à déployer une démarche RSE labellisée et déclinée à nos métiers afin de faciliter celle de tous nos adhérents, quelle que soit leur taille et leur activité.

Pour ce faire, les membres de la commission ont mis en place un groupe d'entreprises pilotes qui a travaillé de concert avec l'Agence LUCIE et ER+ (consultant) afin de mettre à la disposition de nos adhérents une démarche qualitative s'appuyant sur l'expertise de l'Agence LUCIE et les compétences du SEDIMA.

Le SEDIMA a fait le choix d'appuyer sa démarche sur un label existant et reconnu tout en s'assurant que les pratiques de la profession soient bien prises en compte. Ce référentiel a été enrichi de documents élaborés par le SEDIMA, lesquels vont contribuer à faciliter le processus de labellisation des entreprises.

Le référentiel RSE SEDIMA LUCIE, réservé aux adhérents, fait l'objet d'une convention de partenariat entre le SEDIMA et l'Agence LUCIE avec des tarifs préférentiels négociés par le SEDIMA.

Démarche de progrès par essence, le référentiel RSE SEDIMA LUCIE se décline sur 2 niveaux SEDIMA LUCIE PROGRESS pour les entreprises qui souhaitent faire une première étape et SEDIMA LUCIE 26000 pour les entreprises qui souhaitent aller au bout de la démarche.

Quel que soit le niveau choisi, le label s'articule autour de 7 thématiques : la gouvernance, le respect des personnes, les conditions de travail, l'environnement, l'éthique, les clients, la contribution au développement local et à l'intérêt général.

**Les bénéfices pour les adhérents du SEDIMA**

**S'engager** pour une cause qui compte

S'adapter et accompagner ses clients dans le changement

Améliorer votre marque employeur

Rejoindre un réseau d'acteurs engagés

S'améliorer en continu et réduire ses risques

Améliorer sa performance globale



Interview

L.R.

### Anticiper sur les changements structurel et humain de nos entreprises



**Stéphane LEBLOND**

Ets Forestier LEBLOND

mission de qualifier les différents critères de labellisation afin qu'ils soient les plus adaptés à nos métiers. J'en profite pour remercier ces 6 bénévoles du temps qu'ils ont accordé à l'organisation professionnelle. Ce travail a donné lieu à un référentiel à deux niveaux : SEDIMA LUCIE Progress et SEDIMA LUCIE 26000.

Le label RSE LUCIE SEDIMA a été présenté à l'ensemble des adhérents lors des réunions de fédérations 2023.

#### >> La commission a-t-elle d'autres sujets d'actualité ?

Plusieurs membres se sont déplacés à Toulouse ce mois de février pour visiter le World FIRA, un salon orienté robotique agricole. Les objectifs sont toujours les mêmes : s'imprégner de l'évolution des marchés de demain afin d'anticiper au maximum sur les changements structurel et humain nécessaires à nos entreprises. Le programme des SEDIMA'S DAYS 2024 s'ancre aussi totalement dans cette optique de prospective et je m'en réjouis. Cet événement donnera lieu à de nouvelles réflexions, à de nouveaux travaux et permettra sans nul doute à d'autres volontaires de nous rejoindre au sein de la commission.

#### >> Rappelez-nous les objectifs de la commission Prospective du SEDIMA...

Ce groupe de travail réfléchit aux orientations futures des métiers de la Distribution, au développement des compétences du personnel et à l'organisation des concessions. Il s'intéresse à des sujets majeurs tels que l'intelligence artificielle, la concentration des réseaux ou encore la propriété des données collectées. Le thème de la RSE rentre complètement dans ce cadre de réflexion : il influence la gouvernance d'une entreprise, la qualité de vie au travail des salariés, l'engagement vers des pratiques éthiques, éco-responsables et durables.

#### >> Quelle a été la genèse du label RSE ?

Le SEDIMA s'est rapproché de l'Agence LUCIE pour créer un référentiel RSE dédié à la profession, dans le but d'anticiper une démarche qui demain pourrait devenir obligatoire. Puis la commission Prospective a mis en place un groupe de 6 entreprises pilotes ayant pour

*Stéphane LEBLOND co-dirige la concession Forestier Leblond, distributeur Massey Ferguson, dont le siège social se situe à Brachy (76). Avec un effectif de 80 collaborateurs et 5 bases, l'entreprise rayonne sur l'ensemble de la Seine-Maritime (76), la moitié ouest de la Somme (80), le nord-est de l'Eure (27), la moitié ouest de l'Oise (60) et le Val d'Oise (95).*

Entreprises pilotes RSE du SEDIMA	
COMBES EQUIPEMENT (15)	Fabien COMBES
CONCEPT ELEVAGE (53)	Raphaël LUCCHESI
MATAGRIF (77)	Charline PONCY
MS EQUIPEMENT (22)	Pierre SARDAT
ROMET (53)	Josué CORBIN
RULLIER (33)	David RULLIER

## Démarche RSE : 3 distributeurs témoignent...

Où en êtes-vous du parcours de labellisation RSE SEDIMA LUCIE ?

?

**P. SARDAT** « Nous passons en comité de label le 5 mars. Nous avons déjà été audités au mois de décembre 2023 et sommes dans la phase de prise de nos engagements. »

**F. COMBES** « Nous allons rentrer dans la démarche courant 2024. »

**R. LUCCHESI** « Après une longue réflexion, nous sommes dans l'étape de validation pour entamer le processus. Notre démarche sera facilitée par les travaux du groupe RSE initié par le SEDIMA. Le référentiel adapté à nos différents métiers va favoriser la gestion du dossier RSE par nos entreprises. »

\* Applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la directive européenne « Corporate Sustainability Reporting Directive » (CSRD) fixe de nouvelles normes et obligations de reporting extra-financier. Elle concerne les grandes entreprises et les PME cotées en bourse.

Pourquoi vous engagez-vous dans cette démarche ?

?

**P. SARDAT** « Nous souhaitons nous engager volontairement et à notre rythme dans une démarche qui deviendra obligatoire prochainement dans le cadre de la CSRD. \* De plus, nous ressentons une envie de nos équipiers les plus jeunes de s'investir dans les sujets sociaux et environnementaux. Il était aussi important pour nous d'exprimer une gouvernance claire à nos parties prenantes sur les thèmes du social, de l'économie et de l'environnement. »

**F. COMBES** « Il est capital d'être en phase avec les tendances sociétale et environnementale pour nos collaborateurs, pour nos clients et nos partenaires. »

**R. LUCCHESI** « Améliorer notre organisation a été une bonne raison de nous investir dans ce projet. Pour une petite structure, qui plus est spécialisée, on peut y voir un caractère structurant, imposant une méthode pour ne rien oublier dans notre quotidien. »

Quels avantages ou inconvénients y a-t-il à sa mise en œuvre ?

?

**P. SARDAT** « L'avantage a été de faire un réel état des lieux de l'entreprise sur un nombre important de sujets. Cela nous a aidé à rentrer dans une forme de démarche qualité. Cela nous a permis aussi de générer des économies, facilement mesurables, qui compensent le coût de la labellisation (conseils, audit et redevance LUCIE 26000). L'inconvénient majeur est le temps car il manque toujours. Il faut vraiment voir cela comme un investissement pour le futur. »

**F. COMBES** « Le référentiel est très précis, c'est un gage de source d'informations et de gain de temps. »

**F. COMBES** « Le référentiel est très précis, c'est un gage de source d'informations et de gain de temps. »

**R. LUCCHESI** « Le volet structurant compense, non pas la complexité de la tâche, mais sa lourdeur de mise en œuvre. »



**Pierre SARDAT**

Directeur général de MS Equipment (35)



**Fabien COMBES**

Directeur général de Combes Equipements (15)



**Raphaël LUCCHESI**

Gérant de Concept Elevage (53)

## Il ne faut pas avoir peur de s'intéresser à la RSE !



**Philippe VACHET**

Directeur des Opérations de l'Agence LUCIE

ou collectivités territoriales qui ont débuté une étape de diagnostic ou sont labellisées.

### »» Comment se déroule votre accompagnement ?

L'Agence LUCIE a mis en place une méthodologie avec un certain nombre d'outils qui sont proposés à l'entreprise désireuse de s'engager dans la RSE, pour la soutenir dans son évaluation sociale, environnementale, organisationnelle, qualitative. Mais aussi pour l'aider à dialoguer avec ses collaborateurs et son environnement extérieur, afin qu'elle trouve un fonctionnement optimal dans le cadre de sa labellisation.

### »» Pouvez-vous nous donner des exemples ?

Une loi impose demain une réduction de l'impact carbone des entreprises, celle qui se sera positionnée dans la RSE, qui aura fait une étude de ses impacts et de ses pistes d'amélioration, sera très en avance au moment de la mise en œuvre d'une réglementation stricte. Autre exemple, dans les concessions de matériels agricoles il y a souvent des stations de lavage. Les boues sont-elles recyclées ? C'est un critère environnemental qui entre parfaitement dans la RSE...

### »» Quelle est la différence entre les deux niveaux de référentiel RSE SEDIMA LUCIE ?

Le label LUCIE a été décliné pour le SEDIMA, en fonction de la spécificité d'une profession, et en proposant deux niveaux de labellisation.

Le premier niveau, dénommé LUCIE Progress, requiert un audit qui s'effectue à distance et se limite à un plan d'actions d'un score minimum de 300 points sur 1 000. Il peut se réaliser entre 6 à 8 mois. Sa durée de vie est de 2 ans.

Le second, LUCIE 26000, nécessite un plan d'engagement écrit de l'entreprise sur une trentaine de critères. Il s'échelonne sur 8 à 12 mois de préparation et doit être validé par un comité de labellisation. Ce dernier est composé d'experts bénévoles RSE, sélectionnés par l'Agence LUCIE. Sa durée de vie est de 4 ans. A son terme, un audit de suivi donnant lieu à une démarche de renouvellement doit s'effectuer.

### »» Avez-vous un message particulier à adresser aux distributeurs ?

Quelle que soit la taille de votre structure, il ne faut pas avoir peur de s'intéresser au sujet de la RSE et de s'y impliquer. Anticiper sur cette question va vous faire gagner beaucoup de

temps, vous permettre de mettre en œuvre des process et actions performants, tant auprès de vos salariés, que de vos clients, ou de vos partenaires industriels et financiers.

Que vous soyez en phase de diagnostic, d'audit, de fin de labellisation ou en phase première décisionnelle pour savoir si vous vous engagez ou pas, l'Agence LUCIE est à vos côtés et vous accompagne avec professionnalisme.

### »» Qu'est-ce que LUCIE ?

C'est une société de prestation de services et un organisme de formation, gestionnaire du label LUCIE depuis 2009, premier label RSE créé en France. L'Agence LUCIE a son siège à Paris, elle compte 20 collaborateurs, sa mission est d'accompagner les entreprises et structures engagées dans une démarche volontaire en responsabilité sociale et environnementale. La « communauté LUCIE » compte aujourd'hui 1 300 membres, situés en France, en Europe et en Afrique. Ce sont des sociétés, organisations professionnelles

## Les jeunes concessionnaires se forment au changement dans un environnement concurrentiel

Le séminaire annuel du CJMA (Club des Jeunes concessionnaires du Machinisme Agricole) s'est déroulé à Tignes, du 7 au 10 décembre 2023 avec 47 jeunes dirigeants représentant 25 concessions.

En ouverture des travaux, Jean-François DAVID, Président du CJMA, a accueilli chaleureusement 10 nouveaux participants qui ont présenté leurs entreprises et les problématiques auxquelles ils sont confrontés : Adrien DUMORTIER (Alsater - 68), Fabien FUCHS (Fuchs - 68), Simon GEERAERTS (Avenir Motoculture - 21), François-Xavier GUILLERME et Antoine GLOZE (Pean - 41), Damien PETITJEAN (Petitjean - 88), David DELIVERT et Pauline GENES (DLV PRO - 63), Pierre-Edouard DE HILLERIN (SAPC - 80), Dorian VIARD (Viard - 71).

Dans un second temps, Fabienne KLEIN, présidente associée et co-fondatrice chez In Viva, est intervenue autour de la thématique « Piloter un changement dans un environnement concurrentiel ». Après avoir présenté les étapes clés à prendre en compte pour piloter un changement, l'importance de bien clarifier le niveau d'implication des différents acteurs et d'anticiper les résistances possibles, les participants ont pu appréhender et échanger sur différents outils d'analyse permettant d'accompagner leur réflexion.

La convivialité n'est jamais oubliée lors des séminaires du CJMA, les jeunes concessionnaires ont ainsi pu renforcer l'unité de leur groupe par des exercices de team building\* et une soirée dans un cadre insolite : dans la neige, en pleine forêt, au cœur d'un camp de yourtes et tipis...

Pour toute information sur le CJMA > [jeanfrancois.david@davidagri.fr](mailto:jeanfrancois.david@davidagri.fr) - [natalia.vaca@sedima.fr](mailto:natalia.vaca@sedima.fr)

\* Méthode de cohésion d'équipe



MENSUEL DES ENTREPRISES DE SERVICE ET DISTRIBUTION DU MACHINISME AGRICOLE ET DES ESPACES VERTS

# SEDIMAG

Consultable sur [www.sedima.fr](http://www.sedima.fr)

Directeur de la publication : Raphaël LUCCHESI  
 Rédactrice en chef : Laurence ROUAN  
 Rédaction / Publicité : Place Maurice Loupias - BP 508  
 24105 Bergerac cedex - Tél 05 53 61 65 88  
 Administration : 6 bd Jourdan - 75014 Paris - Tél 01 53 62 87 10

Facebook@Sedimasyndicat  
 LinkedIn@sedima-syndicat  
 Instagram -> @sedimasyndicat

Imprimerie GDS - 87 Limoges - DEPOT LEGAL FÉVRIER/MARS 2024 - ISSN 1259-069 X

## Stage d'observation obligatoire pour les élèves de seconde

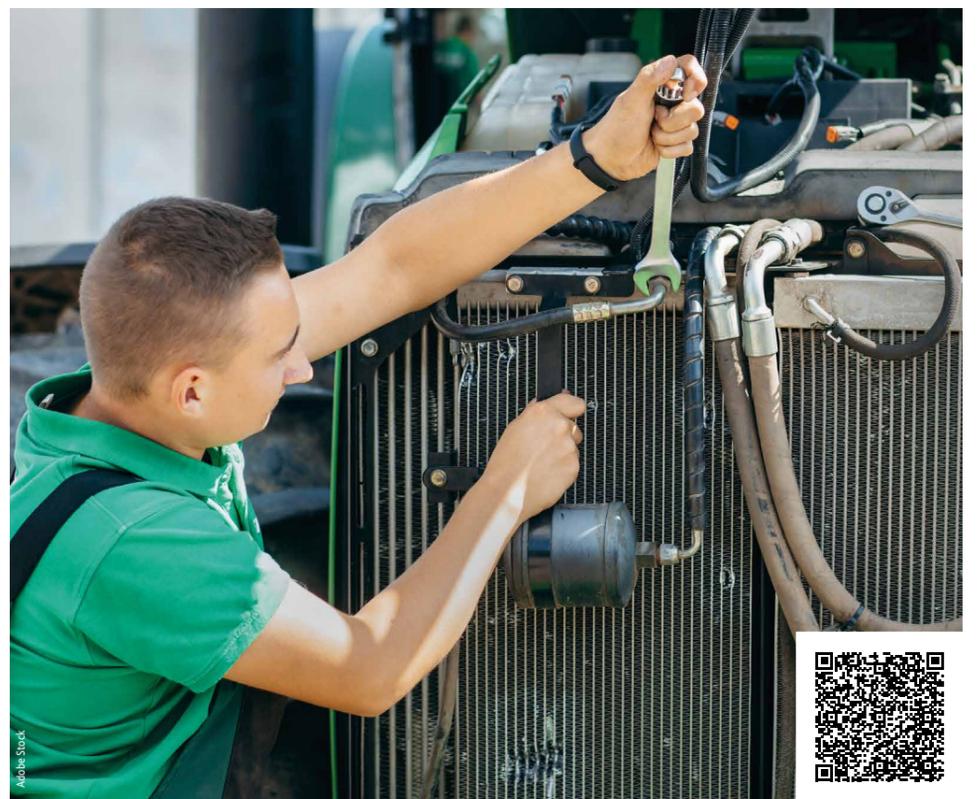
Le décret du 29 novembre 2023, aujourd'hui en vigueur, indique que les élèves de seconde générale et technologique vont pouvoir consacrer plus de temps à leur orientation professionnelle via un stage d'observation obligatoire de 2 semaines.

Ce stage concerne 550 000 élèves de seconde et devra se faire du 17 au 28 juin 2024 au sein d'une entreprise, association, administration, collectivité territoriale ou d'un établissement public.

Cette immersion professionnelle va permettre aux élèves de découvrir différents métiers pour mieux s'orienter ! A l'occasion de ce lancement, plus de 300 entreprises et organisations se sont engagées à accueillir des stagiaires dès juin 2024.

Cette initiative est une véritable opportunité pour les entreprises de la branche pour faire découvrir les métiers existants des concessions de matériels agricoles et d'espaces verts !

<https://www.sedima.fr/assistance-expertise/document/vie-syndicale/actualites-du-sedima/actualites-stage-dobservation-obligatoire-pour-les-eleves-de-seconde>



**À VOS CÔTÉS  
DEPUIS 30 ANS  
POUR FAIRE AVANCER  
L'AGRICULTURE**

DEPUIS 30 ANS, AGILOR VOUS ACCOMPAGNE POUR LE FINANCEMENT DE VOTRE MATÉRIEL AGRICOLE AVEC UNE SOLUTION SIMPLE ET ADAPTÉE.



Document à caractère publicitaire. Offre de financement d'achat de matériel auprès d'un concessionnaire agréé Agilor, réservée aux agriculteurs et soumise à conditions. Sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier de crédit par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. Sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier de crédit-bail ou de location financière par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, financé par Lixxibail, Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - Société anonyme au capital de 69 277 663,23 € - Siège social : 12, place des États-Unis - CS 30002 92548 Montrouge Cedex - France - 682 039 078 RCS Nanterre - Renseignez-vous auprès du concessionnaire agréé Agilor sur la disponibilité des solutions de financement proposées. 4605 - 01/2024 - Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex - Capital social : 9 340 726 773 € - 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images